

FCP VALEURS QUIETUDE 2018
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 10 922 400 DT, un actif net de 10 873 559 DT pour 2 117 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 136,306 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2018, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		4 285 871	3 591 500
Obligations et valeurs assimilées		3 296 260	3 902 671
Titres OPCVM		-	-
	3.1	7 582 131	7 494 171
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	977 188	-
Disponibilités	3.3	2 363 081	3 073 836
		3 340 269	3 073 836
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		10 922 400	10 568 007
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	40 363	38 780
Autres créditeurs divers	3.5	8 478	7 718
TOTAL PASSIF		48 841	46 498
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	10 609 942	10 331 759
Sommes capitalisables	3.7	263 617	189 750
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		263 617	189 750
ACTIF NET		10 873 559	10 521 509
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 922 400	10 568 007

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		315 631	315 463
Dividendes	4.1	142 602	109 677
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	173 029	205 786
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	133 532	51 585
<i>Total des revenus des placements</i>		449 163	367 048
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<158 683>	<159 786>
<i>Revenu net des placements</i>		290 480	207 262
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<19 109>	<17 447>
<i>Résultat d'exploitation</i>		271 371	189 815
Régularisation du résultat d'exploitation		<7 754>	<65>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		263 617	189 750
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 754	65
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		647 220	<632 941>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<232 270>	40 876
Frais de négociation de titres		<1 140>	<6 631>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		685 181	<408 881>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		685 181	<408 881>
Résultat d'exploitation		271 371	189 815
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		647 220	<632 941>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		<232 270>	40 876
Frais de négociation de titres		<1 140>	<6 631>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<333 131>	<28 850>
Souscriptions			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<333 131>	<28 850>
Capital		<326 117>	<29 456>
Régularisation de l'exercice		<18 558>	<370>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<5 989>	<542>
droit de sortie		17 533	1 518
<u>Variation de l'actif net</u>		352 050	<437 731>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		10 521 509	10 959 240
En fin de l'exercice		10 873 559	10 521 509
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		2 186	2 192
En fin de l'exercice		2 117	2 186
<u>Valeur liquidative</u>		5 136,306	4 813,133
<u>Taux de rendement</u>		6,71%	-3,73%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti par le gestionnaire de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 14 juin 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières sa durée de vie est de cinq ans depuis sa date de constitution soit le 04 octobre 2013.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2018.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du FCP.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	8 500	193 075	229 644	2,10%
ATTIJARI LEASING	7 215	180 419	142 071	1,30%
BH	32 424	354 884	586 810	5,37%
CITY CARS	6 795	100 254	106 070	0,97%
EURO-CYCLES	7 800	144 620	319 043	2,92%
LAND`OR	30 000	185 206	285 060	2,61%
MPBS	33 000	226 476	110 055	1,01%
SAH LILAS	26 100	252 601	353 864	3,24%
SERVICOM	28 853	499 641	284 923	2,61%
SFBT	1 880	41 819	35 684	0,33%
SITS	29 575	66 071	61 132	0,56%
SOPAT	50000	143488	60200	0,55%
SOTIPAPIER	130 000	643 454	533 260	4,88%
STAR	3 858	634 901	462 952	4,24%
SYPHAX AIRLINES	30 000	229 616	0	0,00%
TELNET HOLDING	20 000	101 420	70 880	0,65%
TPR	17 950	68 174	50 798	0,47%
TUNINVEST-SICAR	10 000	106 869	99 000	0,91%
UNIMED	48 683	499 829	494 425	4,53%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>4 672 817</i>	<i>4 285 871</i>	<i>39,24%</i>

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations des sociétés				
AIL 2014-1 TF	10 000	600 000	614 784	5,63%
ATL 2014-1	10 000	600 000	627 840	5,75%
TL 2012-1 B TF	10 000	587 400	607 733	5,56%
Total Obligations des sociétés		1 787 400	1 850 357	16,94%
 <u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 15/01/2018 5,30%	1 400	1 379 500	1 445 903	13,24%
Total Bons du trésor assimilables		1 379 500	1 445 903	13,24%
Total obligations et valeurs assimilées		3 166 900	3 296 260	30,18%
Total		7 839 717	7 582 131	69,42%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	675 042
	675 042

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	618 729	-	382 259	< 236 470 >
Obligations	595 800	133 440	733 440	4 200
TOTAL	1 214 529	133 440	1 115 699	< 232 270 >

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

<u>Certificat de dépôt</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTE au 31/05/2016 - 190 J - 7,10%	1 000 000	971 105	977 188	8,95%
Total BTE	1 000 000	971 105	977 188	8,95%
Total certificats de dépôts	1 000 000	971 105	977 188	8,95%
Total placements monétaires	1 000 000	971 105	977 188	8,95%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Compte à terme	1 500 000	-
Amen Bank Pasteur	838 550	3 068 908
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	30 664	6 160
R/S à opérer sur dépôt à vue et compte à terme	< 6 133 >	< 1 232 >
	2 363 081	3 073 836

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Frais de gestion à payer	38 741	37 195
Frais de dépositaire à payer	1 622	1 585
	40 363	38 780

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 319	6 324
Redevance CMF à payer	917	899
Retenue à la source à payer	242	495
	8 478	7 718

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Capital au 1^{er} janvier 2016	10 331 759
Nombre de part	2 186
Nombre de porteurs de parts	135
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts	-
Rachats effectués	
Montant	326 117
Nombre de parts	69
Nombre de porteurs de parts	4
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 1 140 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	647 220 >
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 232 270 >
Droit de sortie	17 533
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 10 804 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	189 750
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 5 989 >
Capital au 31 décembre 2016	10 609 942
Nombre de parts	2 117
Nombre de porteurs de parts	131
Taux de rendement	6,71%

3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	271 371	189 815
Régularisation du résultat d'exploitation	<u>< 7 754 ></u>	<u>< 65 ></u>
	<u>263 617</u>	<u>189 750</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Dividende SFBT	1 222	-
Dividende EURO-CYCLES	5 320	4 056
Dividende STAR	35 494	7 143
Dividende ATTIJARI LEASING	10 101	8 658
Dividende TUNINVEST-SICAR	5 000	19 696
Dividende SAH LILAS	7 439	4 040
Dividende UNIMED	13 136	-
Dividende SOTIPAPIER	26 000	28 884
Dividende CITY CARS	6 251	2 537
Dividende MPBS	6 600	7 874
Dividende ATTIJARI BANK	12 750	10 500
Dividende TPR	6 000	11 500
Dividende LAND`OR	4 332	-
Dividende SITS	2 957	2 707
Dividende SIMPAR	-	1 500
Dividende SIMPAR NG 2014	-	582
	<u>142 602</u>	<u>109 677</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Intérêts sur BTA	59 522	59 360
Intérêts sur Obligations	113 507	146 426
	<u>173 029</u>	<u>205 786</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Intérêt sur Certificat de dépôt	83 040	-
Intérêt sur dépôt à vue	50 492	51 585
	<u>133 532</u>	<u>51 585</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	152 276	153 302
Rémunération du dépositaire	6 407	6 484
	<u>158 683</u>	<u>159 786</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Redevance CMF	10 860	10 990
Honoraires du commissaire aux comptes	8 064	6 324
Autres frais	185	133
	<u>19 109</u>	<u>17 447</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

<u>Données par part</u>	<u>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014 au 31/12/2014</u>
Revenus des placements	212,170	167,909	162,168
Charges de gestion des placements	< 74,956 >	< 73,095 >	< 63,922 >
Revenus net des placements	137,214	94,814	98,246
Autres produits			
Autres charges	< 9,026 >	< 7,981 >	< 7,752 >
Résultat d'exploitation (1)	128,188	86,833	90,494
Régularisation du résultat d'exploitation	< 3,663 >	< 0,030 >	< 0,108 >
Sommes capitalisables de l'exercice	124,524	86,803	90,386
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	305,725	< 289,543 >	< 72,971 >
Frais de négociation de titres	< 0,538 >	< 3,033 >	< 1,652 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<109,716 >	18,699	< 17,553 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	195,470	< 273,877 >	< 92,176 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	323,657	< 188,044 >	< 1,682 >
Droit de sortie	8,282	0,694	2,571
Résultat non distribuable de l'exercice	203,752	< 273,183 >	< 89,605 >
Régularisation de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	< 5,104 >	< 0,140 >	< 1,128 >
Somme non distribuables de l'exercice	198,648	< 273,323 >	< 90,733 >
Valeur liquidative	5 136,306	4 813,133	4 999,653

5-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 03/02/2014 au 31/12/2014</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,48%	1,45%	1,27%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,16%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,46%	1,73%	1,79%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2018 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout des cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2018. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.